



# Villejust Informations

A la Une...

## CCAS : RETOUR SUR LA SEMAINE BLEUE

Cette année, la semaine bleue s'est déroulée du 3 au 7 octobre organisée par le CLIC-Orgyvette et 6 communes participantes Linas, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Monthéry, Nozay et Villejust pendant laquelle des activités gratuites et destinées aux plus de 60 ans ont été proposées.

Le lundi 3 à Nozay, une conférence sur les accidents domestiques.

Le mardi 4 à Linas, Spectacle Débat Théâtre « L'argent par les fenêtres » en interactif avec le public.

Le mercredi 5 à Marcoussis, Randonnée pédestre sur les traces de Corot, 6 kilomètres pendant lesquels une cinquantaine de randonneurs, chacun à son rythme ont pu échanger, en accomplissant ces 9690 pas en 1h30. Le beau temps était aussi au rendez-vous.

Le jeudi 6, séance de Démonstration, initiation de Self-Défense à Villejust au Dojo de la Poupardière.

Une quarantaine de personnes a participé joyeusement à cette démonstration, en simple spectateur ou bien actif sur le tatami, activité assurée par Florian professeur de judo expérimenté.

Dans une ambiance conviviale et détendue, Florian a sensibilisé nos aînés sur les attitudes à adopter dans certaines situations délicates comme les vols à l'arraché, une agression... dans le but d'avoir la meilleure réaction possible face à une situation inattendue afin de surprendre et mettre en fuite l'agresseur.

Le vendredi 7, une sortie culturelle à Monthéry a clos cette semaine pleine de rencontres et de diversité.

A l'issue de chaque activité, les communes ont organisé une collation pendant lesquelles les participants des différentes communes ont discuté autour du verre de l'amitié.

Une prochaine édition sera à l'étude pour 2017, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et commentaires éventuels.

Les membres du CCAS



Dans ce numéro

Infos Administratives 2 à 5

Cadre de Vie 6

Associations, Loisirs... 7 à 11

Informations Pratiques 12

## Informations administratives

### MAIRIE

### FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



Les services administratifs et techniques de la Mairie seront fermés :

- Le vendredi 11 novembre 2016
- Le samedi 12 novembre 2016
- Le samedi 10 décembre 2016
- Le samedi 24 décembre 2016
- Le lundi 26 décembre 2016 (matin)
- Le samedi 31 décembre 2016
- Le lundi 2 janvier 2017 (matin)

**Permanence assurée uniquement pour les inscriptions électorales de 9h00 à 12h00 le 31/12**

La bibliothèque sera fermée du lundi 19 décembre au lundi 26 décembre 2016 inclus



### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de l'Armistice du 11 novembre 1918, la municipalité rendra hommage aux victimes des guerres du passé et du présent, le :

#### VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population ainsi que les anciens combattants à participer à cette cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts, Place de l'Eglise.

Les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire « Jeanne Chanson » participeront à cette cérémonie en chantant « La Marseillaise ».



#### RASSEMBLEMENT A 11H15 DEVANT LA MAIRIE

*Un vin d'honneur sera servi à la population à l'issue de la cérémonie, en Mairie, Salle du Conseil.*

### PERMANENCE CANTONALE



Une permanence cantonale sera assurée en Mairie, Salle du Conseil, par

Monsieur Dominique FONTENAILLE, Conseiller Départemental du Canton des Ulis,

Le mardi 29 novembre 2016 à partir de 18h30

Prendre RV en appelant Madame Catherine LEJEUNE au 01.69.93.49.02



### VACCINATION ANTIGRIPPALE

Dans le cadre de la campagne de vaccination antigrippale, des permanences seront assurées :

Cabinet Infirmier  
Mme Evelyne GOUETTA  
RPA - 7, Place de l'église  
VILLEJUST

**Les mardis et mercredis de 15h à 17h  
jusqu'au 30 novembre inclus  
(d'autres horaires possibles sur RDV)**

Pour tout renseignement, contacter Madame Evelyne GOUETTA  
au 06 75 73 93 19.





## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Présentez-vous en mairie aux horaires d'ouverture **AVANT LE 31 DECEMBRE 2016, DERNIER DELAI**

Par courrier postal, il suffit de télécharger le formulaire accessible en ligne, le remplir et le retourner (envoi ou dépôt) à la mairie, accompagné d'une photocopie lisible des pièces justificatives mentionnées ci-dessous.

### À quelle occasion dois-je m'inscrire sur les listes électorales ?

L'inscription sur les listes électorales est à accomplir lors de l'emménagement dans une nouvelle commune. Vous n'avez pas de démarche particulière à faire auprès de votre ancienne commune ; votre radiation des listes sera automatique.

### Jusqu'à quand puis-je m'inscrire sur les listes électorales ?

Toute demande d'inscription doit être signalée en mairie avant le 31 décembre dernier délai pour être effective l'année suivante à compter du 1er mars.

### Quels sont les documents nécessaires pour déposer une demande d'inscription sur les listes électorales ?

- le formulaire d'inscription dûment complété à retirer en mairie ou à télécharger sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (CERFA n° 51114\*01 pour les citoyens français, CERFA n° 12670\*01 pour les ressortissants de l'Union Européenne souhaitant s'inscrire pour voter aux élections municipales, CERFA n° 12671\*01 pour les ressortissants de l'Union Européenne souhaitant s'inscrire pour voter aux élections européennes)
- une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité ou périmé depuis 2015 (carte nationale d'identité, passeport)
- un justificatif de domicile à votre nom daté de moins de 3 mois ou les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la cinquième fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions
- Pour les personnes hébergées : un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant, ainsi qu'une attestation d'hébergement et la copie d'un titre d'identité de l'hébergeant

### Cas particuliers :

**Vous avez 18 ans avant le 22 avril 2017 :** votre inscription sur les listes électorales est automatique si vous résidiez à VILLEJUST lorsque vous avez été recensé(e) pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (recensement militaire). Si ce n'est pas le cas, vous devez vous inscrire comme indiqué plus haut.

**Vous avez changé d'adresse à Villejust :** pour pouvoir voter près de chez vous, pensez à faire votre changement d'adresse à la mairie (changement de bureau de vote).

**Vous avez acquis la nationalité française :** vous devez vous inscrire, en présentant votre nouvelle carte nationale d'identité, ou un certificat de nationalité ou votre décret de naturalisation et un justificatif d'adresse.

## CALENDRIER DES ELECTIONS EN 2017



### ELECTION PRESIDENTIELLE

L'élection du Président de la République se déroulera en deux tours de scrutin :

- premier tour : dimanche 23 avril 2017

- second tour : dimanche 7 mai 2017

Le Président de la République est élu pour 5 ans.

Tout candidat à la présidentielle doit obtenir le parrainage d'au moins 500 élus.



### ELECTIONS LEGISLATIVES

Les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale remettront leur mandat en jeu :

- premier tour : dimanche 11 juin 2017

- second tour : dimanche 18 juin 2017

Les députés sont élus pour 5 ans.



### ELECTIONS SENATORIALES

La moitié des sièges du Sénat seront renouvelés **dimanche 24 septembre 2017**.

*Les sénateurs sont élus pour 6 ans au suffrage indirect, c'est-à-dire par les élus de leur circonscription (députés, conseillers régionaux, départementaux, municipaux...).*

## Informations administratives

### RESEAU BRONCHIOLITE ILE-DE-FRANCE



La campagne 2016/2017 du Réseau Bronchiolite Ile-de-France a débuté le vendredi 14 Octobre 2016 et s'achèvera le Dimanche 19 Février 2017.

Vos enfants vont donc pouvoir bénéficier pendant la période épidémique de Bronchiolite de professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes et médecins pour les accompagner pendant cette période un peu difficile.

Ce réseau de santé a pour vocation d'améliorer la continuité et la coordination des soins prodigués aux nourrissons atteints de **BRONCHIOLITE**. Il propose, sans se substituer à ce qui existe déjà, une alternative ambulatoire de prise en charge médicale et kinésithérapique de proximité et de qualité aux familles d'Ile-de-France.

#### Un centre d'appels est opérationnel jusqu'au dimanche 19 février 2017

Des standardistes spécialisées communiqueront les coordonnées *des kinésithérapeutes disponibles dans leurs cabinets les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.*

**0820.820.603**

*Le standard est ouvert le vendredi et veille de jours fériés de 12h à 20h  
et les samedis et dimanches de 9h à 18h.*

Des médecins disponibles 7j/7 de 9h à 23h

**0820.800.880**

*Le standard est ouvert 7j/7 de 9h à 23h*



### CCAS - COLIS DES ANCIENS – NOËL 2016

Les personnes âgées de 65 ans et + déjà inscrites pourront venir retirer leur colis de Noël du lundi 28 novembre au vendredi 09 décembre 2016, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, le colis leur sera porté à domicile, le samedi 10 décembre après-midi



### CCAS – GALETTE DES ROIS 2017

Retenez la date de la Galette des Rois qui aura lieu le samedi 7 janvier 2017 à 15h - Salle des 2 Lacs. Les personnes âgées de 60 ans et + inscrites sur les listes électorales recevront une invitation dans le courant du mois de décembre 2016.

Pour les autres, merci de vous faire connaître en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



**APE**  
Villejust



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VILLEJUST



## BABY-SITTING

L'APE souhaite renouveler son réseau de baby-sitters pour faciliter le contact entre les parents demandeurs et les jeunes qui souhaitent garder des enfants à la sortie de l'école, le mercredi, en soirée ou encore le week-end.

Nous proposons aux candidats (âgés de plus de 16 ans) de se faire connaître en nous envoyant un mail sur : [apevillejust@gmail.com](mailto:apevillejust@gmail.com)



**MOIS SANS TABAC**

**Esso**  
LE DÉPARTEMENT

CONTRE LE CANCER  
**LA LIQUE**  
COMITÉ DE L'ESSONNE

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

Mois sans tabac

Pour vous accompagner dans votre démarche, profitez de plusieurs méthodes simples et efficaces.

**Les professionnels de santé**  
**Médecins, pharmaciens, sages-femmes...**

Ils sauront vous conseiller les méthodes les plus adaptées à votre situation. Il existe également des spécialistes de l'arrêt du tabac. Trouvez un tabacologue près de chez vous sur [tabac-info-service.fr](http://tabac-info-service.fr)

**Le kit**  
**Moi(s) sans tabac**

Des outils pratiques pour vous préparer à l'arrêt et tenir les 30 premiers jours. À commander gratuitement sur [tabac-info-service.fr](http://tabac-info-service.fr) ou à retirer chez votre pharmacien.

**L'application mobile**  
**Tabac info service**

Un programme de coaching personnalisé.

À télécharger gratuitement sur :  



**Le 39 89**  
**Le suivi par un tabacologue**

Un accompagnement personnalisé et gratuit assuré par le même tabacologue tout au long de votre arrêt. Du lundi au samedi, de 8h à 20h.

**En novembre, on arrête ensemble.**

Parce qu'un mois sans fumer, c'est 5 fois plus de chances d'arrêter.

Pour rejoindre le mouvement, rendez-vous sur : [tabac-info-service.fr](http://tabac-info-service.fr)

3989 Service gratuit + prix appel

## Le Conseil Départemental s'engage pour un grand défi collectif : Moi(s) sans tabac

Pour la première fois, le Conseil Départemental de l'Essonne, l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et le Comité de l'Essonne de la Ligue contre le Cancer se mobilisent pour un défi collectif : **Moi(s) sans tabac**. L'objectif : intéresser, inciter et accompagner les fumeurs, via des actions de prévention de proximité et de communication, dans une démarche d'arrêt du tabac sur une durée de 30 jours à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

Inspiré d'un dispositif anglais « Stoptober », tous les fumeurs sont invités à arrêter de fumer en Angleterre le 1<sup>er</sup> octobre pendant 28 jours. Au-delà d'un mois, le nombre de tentatives d'arrêt de la cigarette est multiplié par cinq.

L'action du Conseil Départemental de l'Essonne, à travers ses services, se porte vers trois publics ciblés : le personnel départemental, les collégiens et les femmes enceintes. Plusieurs stands de sensibilisation et d'information seront installés dans les Maisons Départementales des solidarités (MDS) et à l'Hôtel du Département à Evry avec des ambassadeurs de la ligue contre le cancer, du Pôle Départemental de Médecine du Sport, des sophrologues et une diététicienne. Des kits d'accompagnement à l'arrêt du tabac seront fournis et des challenges en équipe dans les services du Conseil Départemental, dans les MDS et dans les collèges seront mis en place.

« Le Conseil Départemental a une réelle volonté d'accompagner ses agents et les usagers dans l'arrêt de la cigarette. Un suivi interne sera d'ailleurs mis en place auprès des publics concernés afin d'évaluer les bénéfices de cette campagne et de poursuivre les efforts engagés » souligne François Durovray, Président du Conseil Départemental.

## « ZERO PHYTO », PAS « ZERO DEFAUT » !



Accepter quelques herbes folles vaut mieux qu'utiliser des produits toxiques.

Engagée dans la démarche « Zéro phyto » depuis plusieurs années, la ville a progressivement abandonné toute utilisation de produits phytosanitaires nocifs au profit de techniques alternatives sans danger pour la santé.

Il faut rappeler qu'une interdiction totale des pesticides est prévue dans les espaces publics dès 2017 et dans les jardins privés dès 2019.

Des Villejustiens désapprouvent la montée des herbes dans certains quartiers plus propices à la pousse. Il faut bien l'avouer, les méthodes alternatives ne sont pas aussi efficaces que des produits toxiques, alors, accepter quelque herbes folles vaut mieux qu'utiliser des produits toxiques pour l'homme et la nature.

Comme de nombreuses villes voisines, Villejust demande à ses habitants d'être compréhensifs quant aux mauvaises herbes qui apparaissent dans les caniveaux et engage aussi chaque habitant à suivre sa démarche pour les trottoirs et devant leur porte dont ils ont la charge de l'entretien.

L'effort mérite d'être partagé par tous.

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR ?

Une cuillère à café de désherbant, soit 1g de produit, pollue 10 000 m<sup>3</sup> d'eau potable, soit l'équivalent de trois piscines olympiques.



## PERIODE HIVERNALE : ATTENTION AU STATIONNEMENT GÊNANT !

Veillez à ne pas gêner le passage des engins de déneigement

### Rappel :

Pendant la période hivernale, il est impératif de veiller à ne pas gêner le passage des engins de déneigement par un stationnement inapproprié.

Quand la météo annonce de la neige, pensez bien à garer comme il faut votre véhicule. Merci.

Le stationnement sur les voies faisant l'objet d'un déneigement par les services communaux **est interdit par temps de neige**, afin de permettre le passage des engins de déneigement.

Un véhicule garé sur le bas côté risque d'être endommagé et génère un bourrelet de neige qui gênera les futurs usagers de la route.



La photo illustre comment un véhicule oblige le chasse-neige à une longue et périlleuse marche arrière tout en privant une rue d'un service de viabilité hivernale nécessaire pour garantir la **sécurité des usagers**.

**M I S S I O N L O C A L E D E S U L I S**

**LES Journées DE L'Emploi**

8 et 10 novembre 2016  
DE 9H30 À 17H  
À LA MISSION LOCALE DES ULIS

Validation des outils (CV + Lettre)

Prospection des offres

Simulation d'entretien

Renseignements et inscriptions auprès de votre Conseiller-ère Mission Locale ou au 01 69 18 79 10.  
Site/Blog : [www.missionlocale-lesulis.fr](http://www.missionlocale-lesulis.fr)

**LOGISTIQUE**

**PROS**

**JOURNÉE PROSPECTION**

Préparez vous le **MARDI 22 NOVEMBRE 2016**

AM : 9H30 - 12H30  
PRÉPARATION PROSPECTION

PM : 14H00 - 17H00  
PROSPECTION TERRAIN

SUR RÉSERVATION AUPRÈS DE VOTRE CONSEILLER-ÈRE :  
01 69 18 79 10

CONSIGNES :  
Tenue professionnelle adaptée au métier  
+ une douzaine de CV prêts, imprimés sous pochette.



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VILLEJUST

# Les P'tites Puces Villejust

(Vide-grenier spécial jouets, livres, articles de puériculture et vêtements enfants)

**Le Dimanche 27 Novembre 2016**

**Complexe Sportif de Villejust - de 10h à 17h**  
Emplacement de 2m : 4€



Inscriptions par mail : [apevillejust@gmail.com](mailto:apevillejust@gmail.com)

Merci d'envoyer votre règlement à :  
Association des Parents d'Élèves de Villejust  
6 rue de la mairie  
91140 VILLEJUST

Date limite: 09 Novembre 2016

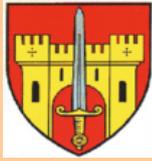


ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VILLEJUST





## MARCHE DE NOËL 2016 A ORLEANS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEJUST



### MARCHE DE NOËL A ORLEANS



## SAMEDI 3 DECEMBRE 2016

Le Marché de Noël étend son long manteau blanc places du Martroi, de la République et de la Loire. Des petits chalets en bois joliment décorés proposent de nombreux articles : jouets, produits du terroir et de l'artisanat d'art local, objets de décoration, cadeaux, alimentation etc. Une grande roue s'installe pour l'occasion et des animations gratuites sont proposées pour les enfants.

La Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale de Villejust proposent donc à tous les Villejustiens et Villejustiennes une sortie intitulée :

« Noël dans les sapins d'Orléans »

LE SAMEDI 3 DECEMBRE 2016

**Une journée forte en émotions et pleine de surprises** vous attend.

Car de 50 places avec toilettes, air conditionné, vidéo DVD....  
Réservation des places par ordre d'arrivée.



**Départ de Villejust : 10h15**  
**Départ d'Orléans : 19h00**  
**Retour à Villejust prévu à 20h30**

**TARIF PAR PERSONNE** (transport) : **15 € (tout âge)** (Règlement par chèque à l'ordre du trésor public)  
**Les Villejustiens sont prioritaires sur cette sortie mais les extérieurs sont les bienvenus dans la mesure des places disponibles**



#### Rappel Arrêts du Car

Le Bourg	10h15
La Poitevine	10h20
Fretay	10h25
La Folie Bessin	10h30

## VENEZ NOMBREUX !!!



**COUPON-RÉPONSE – MARCHÉ DE NOËL A ORLEANS – SAMEDI 3 DECEMBRE 2016**

A remettre à la Mairie à Melle MONGIS – 01.69.31.74.47

**impérativement avant le vendredi 14 novembre 2016** accompagné du règlement par **chèque à l'ordre du Trésor Public.**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : .....

NOMBRE DE PARTICIPANTS

TOTAL PAR FOYER :



#### ARRÊTS DE CAR :

Le Bourg	<input type="checkbox"/> 10h15
La Poitevine	<input type="checkbox"/> 10h20
Fretay	<input type="checkbox"/> 10h25
La Folie Bessin	<input type="checkbox"/> 10h30

ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES  
SPECTACLE DE NOEL



Le CCDM vous présente

# Violette et La Mère Noël



Noël approche.

La maîtresse demande aux enfants d'écrire une lettre au Père Noël.

Mais Violette se pose des questions...  
Pourquoi n'écrit-on pas à la Mère Noël ?  
Et pourquoi ne parle-t-on jamais d'elle ?  
Qui est-elle ? Que fait-elle ? Où habite-t-elle ?

Pour tenter d'élucider ces mystères, Violette se lance à la recherche de la Mère Noël...



**MERCREDI 14 DECEMBRE A 15H00**  
**ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES**  
**(Gratuit pour les enfants inscrits ce jour à l'ALSH)**

Tarifs : 1,60 € par enfant (de 3 à 12 ans)  
3,00 € par adulte

Durée du spectacle : 50 mn  
Public entre 3 et 12 ans

INSCRIPTIONS AU 01.69.31.74.05  
(Monsieur Laurent DERKSEN)

## REGARDS EN ARRIERE



## Hommage à nos poilus

Lors du premier conflit mondial et pendant les années qui suivirent, la tâche du maire fut parfois très pénible. Il lui incombait d'annoncer aux familles la disparition d'un des leurs.

L'information arrivait en mairie sous la forme d'un télégramme que le maire, Alphonse LEGENDRE, porta de nombreuses fois au domicile du soldat disparu ou décédé.

### Les familles ne purent pas toutes faire leur deuil et inhumer leurs soldats aussi rapidement qu'elles l'auraient souhaité

Bien que cela fût autorisé pendant les 3 premiers mois du conflit, dès novembre 1914, le transport des corps de militaires décédés dans la zone des armées française fut interdit. Le général Joffre y mettait ainsi un terme. Selon Joffre, interdire le transport des corps revenait avant tout à :

« ... assurer l'égalité des familles en deuil plus ou moins fortunées ... ».

### A ces raisons morales s'ajoutèrent des raisons matérielles.

Le transport des corps et les restitutions nécessitaient des hommes et du matériel. L'utilisation exclusive du chemin de fer par les armées françaises empêchait le transport des corps. La priorité était donnée aux militaires vivants, qui se battaient, et non aux morts.

Enfin, les autorités françaises interdirent les transports de corps afin de protéger la population civile. Elles invoquèrent alors l'hygiène et le danger potentiel que des translations de corps, dans la zone des opérations, pouvaient représenter, tant pour les troupes que pour les familles elles-mêmes.

Ce ne fut qu'à partir de 1921 que les familles purent faire rapatrier, à leurs frais, le corps du défunt. Seuls ceux décédés à l'arrière, dans un hôpital par exemple, purent revenir à Villejust plus rapidement, via la gare de Versailles-Chantiers puis celle de Massy-Palaiseau.

## Qu'en est-il de nos 34 disparus ?

Nous ignorons le lieu d'inhumation de 11 d'entre eux décédés pendant le conflit. Qu'ils fussent portés disparus comme les frères **MIGNIER François Louis** et **MIGNIER Louis Albert** (tués à 2 jours d'intervalle, les 20 et 22 août 1914), **MERCIER Jules**, **BONNEREAU Emile** et **THAON Maurice**, ou que le lieu d'inhumation ne soit pas connu. Ce qui est le cas pour : **TISSERAND Elie**, **PRUNE Jules**, **VINCENT Honoré Maurice**, **LEGLOAN Yves**, **RUFFIER Georges** et **MARTIN Jules**.

D'autres ont pu être localisés : **BENOIST Achille** à Suippes (Marne), **BRUNET Louis** à Versailles (Yvelines), **FAUCONNIER Alcide** à Vignemont (Oise), **FLOCH Joseph** à Douaumont (Meuse), **LECOEUR Henri** à Crouy (Oise), **MARTIN Louis** à Cerisy (Somme), **MERCIER André** également à Douaumont et **TEEBUILT Guillaume** à Cutz (Oise).

Au cimetière de Villejust ont été inhumés les soldats : **CHARTIER Pierre** (1921), **DENIS Henri** (1921), **DUFOUR Emile** (1922), **FOIX Edouard** (1923), **GALLIEN Charles** (1915), **MIGNIER Louis** (1917), **MABILLE Georges** (1922).

Les tombes familiales **THORY** et **GOIX** comportent toutes 2 une plaque commémorative respectivement pour **THORY Jules** (1917) et **GOIX Gustave** (1915). Nous ne savons pas si ces soldats y sont inhumés.

Enfin, 6 soldats décédèrent après le conflit des suites de blessures ou de maladie contractées en service. Sont inhumés dans le cimetière de Villejust : **DEROUCK Alphonse** (1924), **GERMAIN Jean** (1937), **PERRIN André** (1926). **GOIX Arthur** est à Janvry depuis 1945. Mais pour **MARTIN François** (1931) et **VERDIER Louis** (1925), le lieu de leur sépulture n'est pas connu à ce jour.

Thierry ETIENNE, *Regards en arrière*

### Dernière minute...

Au cours des recherches entreprises pour la rédaction de l'histoire des Villejustiens « Mort pour la France », nous avons trouvé l'acte de décès de **MARTIN François Marie Joseph** comportant en marge la mention « *Morts pour la France* ».

Cette personne n'est pas inscrite sur le monument aux morts de Villejust à l'heure où nous écrivons ces lignes. Cet oubli sera réparé prochainement.

**MARTIN François Joseph Marie** est né à Paris 13<sup>ème</sup>, le 15 août 1893. Il épouse **MATHEUWZEN Claire Alice** à Paris 13<sup>ème</sup>, le 23 janvier 1915. A ce jour, il n'y a pas de descendance connue. Il est décédé le 30 octobre 1931, à Villejust, le couple résidait à la Poupardièrre.

De ses états de service, il ressort :

Arrivé au corps le 28 novembre 1913, soldat de 2<sup>e</sup> classe  
Manque à l'appel du 23 juin 1914, déclaré déserteur le 7 juillet 1914

Rayé des contrôles de désertion le 5 août 1914, s'étant présenté volontairement à Rouvroy (62)

Blessé le 15 septembre 1914 à Feurnes (Belgique), blessé à nouveau le 16 juin 1915

Déserteur du 25 septembre 1915 au 30 octobre 1915

Passé au 127<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie le 9 novembre 1915, puis au 234<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie le 7 juillet 1916  
Passé au 296<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (section de discipline) le 27 avril 1917

Condamné à 2 ans de travaux publics le 9 décembre 1917, pour désertion à l'intérieur en temps de guerre

Passé au 101<sup>e</sup> RI le 19 janvier 1919

Mis en congé de démobilisation le 11 août 1919, certificat de bonne conduite refusé

Médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement, décret présidentiel du 19 septembre 1919.

Amnistié le 29 avril 1921

Réformé le 7 janvier 1931 pour tuberculose en évolution et mauvais état de santé général

## Associations, loisirs, culture



### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

#### L'HEURE DU CONTE

Pour la première « *Heure du Conte* » de la rentrée, Valérie nous a régales avec 6 grandes histoires d'animaux à qui il arrive plein d'aventures extraordinaires, et aussi avec le poème très joliment imagé d'un meunier amoureux.

Les enfants sont repartis avec un bonbon ou un gâteau, prêts à revenir pour de nouvelles histoires captivantes !

Prochaine « Heure du Conte » : mercredi 9 novembre à 16h30 à la bibliothèque



#### LIVRES EN GROS CARACTERES

La bibliothèque s'est dotée de livres en gros caractères et vous propose des romans et romans policiers regroupés au même endroit, afin de faciliter les recherches.

Retrouvez le logo qui signale ces ouvrages à destination des mal voyants.



#### RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 14 novembre	lieu non précisé	Annie, Michèle
Lundi 21 novembre	lieu non précisé	André, Michèle
Lundi 28 novembre	lieu non précisé	Annick
Lundi 05 décembre	lieu non précisé	Chantal et Christian Bourgès, Michèle
Lundi 12 décembre	lieu non précisé	Martine et Christian Bizet, Michèle

**RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.**

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site [www.randulis.com](http://www.randulis.com)



## Associations

Pour la parution du n° 432, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le

**21 novembre 2016**

## Ramassage des encombrants

**Vendredi 11 novembre 2016**

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

[www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr)

Rubrique Ville pratique



## Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

## Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 <sup>er</sup> Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 <sup>ème</sup> Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Périscolaires
Didier MEZIERES	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 <sup>ème</sup> Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 <sup>ème</sup> Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :  
Pascale BABOIN - Cabinet du Maire - 01 69 31 74 41  
Email : [cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr](mailto:cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr)

### Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

### Contact :

[gasparik.liliane@mairie-villejust.fr](mailto:gasparik.liliane@mairie-villejust.fr)

